



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Conseillers présents : Mmes CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura PINET Françoise, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude,

Absents représentés : BERTRAND Marie-Christine (pouvoir à Françoise PINET), BOYOD Alain (pouvoir à RODRIGUEZ Claudine)

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Monsieur SOREIL Jean-Claude souligne que ses propos notés dans le procès-verbal du 29 février n'ont pas été interprétés correctement et demande de les rectifier.
Sa demande est prise en compte.

Les comptes rendus du conseil municipal du 29 février 2024 et du 28 mars 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Pascal DEGASPERI est désigné secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

La rédaction du document unique a été validée avec intégration des risques psycho-sociaux et le plan d'action associé. Le Fonds national de prévention (FNP) de la caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) lance une expérimentation permettant le remboursement direct de matériel à visée de prévention des risques professionnels aux employeurs. Ce remboursement vise à couvrir 80 % de la dépense réalisée et est plafonné à 3 000 € TTC, mais il est minoré de 50 % pour les employeurs ayant moins de 50 % de leurs effectifs affiliés à la CNRACL (c'est le cas de la commune).

Coût de la tondeuse 2 899 € TTC

Fonds 80 % = $2\,899 \times 80\% = 2\,319.20$ €

Accord à l'unanimité des membres présents.

RESTAURATION ENERGETIQUE DES LOCAUX DE LA CLASSE DE MATERNELLE ISOLATION DES FACADES - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dossier retiré de l'ordre du jour car un seul devis est parvenu en mairie.

SUBVENTION A L'ASA DES CANAUX D'ASPRES

Madame le Maire propose de verser une subvention de 2 600 € à l'ASA des canaux d'Aspres sur Buëch pour réaliser des travaux d'entretien du canal du Moulin.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

BUDGET COMMUNE

Opération équipement des services techniques :

- Dépenses : acquisition de la tondeuse + 2 899 €
- Recettes : inscription de la subvention du département pour l'achat du broyeur d'accotement + 3 675 €

Opération travaux école : inscription de la subvention du département pour la restauration écologique des locaux de l'école maternelle : + 25 733.16 €

Afin d'équilibrer le budget les crédits disponibles sont inscrits en dépenses à l'opération non individualisée + 23 909.16 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ACTIONS JEUNESSE

Madame le maire rappelle que les demandes de subventions à caractère sportif reçues par les communes du Haut Buëch sont centralisées sur ce budget.

Laura ROUX informe que lors de la réunion il a été convenu de verser 50 € par enfant inscrit dans un club de sport. Lors du vote du budget la demande de subvention du club de tennis n'était pas parvenue en mairie, il manque de ce fait des crédits à hauteur de 1 100 € au chapitre 65 - article comptable 65748.

Les crédits manquants seront compensés par une minoration du chapitre 012 - charges de personnel

Accord à l'unanimité des membres présents.

CANTINE

Le contrat liant la commune à Monsieur Kévin HENRY, gérant du Café du Moulin, prend fin le 6 juillet 2024, date de fin de l'année scolaire 2023-2024. Il est nécessaire de relancer un marché public de fournitures et livraison de prestations alimentaires en liaison chaude pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Lancement de l'avis d'appel public à la concurrence : vendredi 26 avril

Date limite de réception des offres : vendredi 24 mai à 11 heures.

BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU DESSUS DU BUREAU DE LA POSTE

Suite au départ de Mr et Mme ROUBIN, la commune propose à la location le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment du bureau de la poste courant mai 2024. Appartement de type F3, chauffage type « pompe à chaleur air/eau, avec garage et cour intérieure. Loyer mensuel 555 €, hors charges.

Six demandes sont parvenues en mairie. Madame le maire propose de retenir la première demande reçue en mairie, celle de Madame CAMUS Raymonde (actuellement elle est logée dans un appartement non adapté et non conforme).

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION D'AUTORISATION DE FRANCHISSEMENT DE LA CANALISATION TRANSALPES SUR LA COMMUNE

Transalpes est propriétaire et exploitant d'une canalisation de transport d'éthylène sur la commune. Cette canalisation a été déclarée d'intérêt général par décret du 8 septembre 1967. Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable d'Aiguebelle, il est prévu l'enfouissement de la conduite AEP au-dessus de la canalisation. Le projet consiste à réaliser le croisement de la conduite TRANSALPES, Borne 195A, PK 68.065 sur le chemin communal. La présente convention prend effet à la date du début des travaux. Elle est conclue pour la durée de l'exploitation de l'Ouvrage et de la canalisation TRANSALPES.

Accord à l'unanimité des membres présents pour la signature de cette convention.

ANTENNE FRANCE SERVICES

Suite à l'annonce du Président de la communauté de communes Buëch-Dévoluy du souhait de transférer l'antenne France Services à la salle située au Trésoriac, les élus des communes du Haut-Buëch ont signé une motion pour exprimer leur mécontentement et leur opposition à cette décision et demandent à être reçus pour en discuter.

Réception ce jour d'un courrier de la CCBD proposant une réunion le mardi 14 mai à la salle du Trésoriac.

INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 mai à 11 heures 30 au monument.

Dotations

Le montant de la dotation de solidarité rurale cible est passé de 52 955 € en 2023 à 26 478 € en 2024, soit une baisse de recettes sur le budget de 26 477 €.

Madame le maire va demander à la préfecture les raisons de cette diminution.

Rif du Barry

La commune a obtenu une subvention de 10 000 € au titre du Fonds Vert pour un montant de 20 000 € HT de travaux (transfert de la subvention du SMIGIBA).

Le devis du RTM ONF n'inclut pas les relevés topographiques, avant d'engager l'opération il est préférable d'attendre le devis global.

Coupe de bois sur le plateau des Eygaux

L'ONF pour la mairie de Veynes demande à la commune l'autorisation de faire passer les engins par le col du Pignon - Serre la Croix - pour les travaux de la coupe sanitaire du plateau des Eygaux. Ce dernier sera fermé du 1^{er} mai au 30 juin pour raison de sécurité.

Accord du conseil avec constat d'huissier avant et après travaux.

Parc solaire

La commune est en relation avec la SEM et la CN'AIR pour la réalisation du projet d'un parc photovoltaïque au sol. Attente de la nouvelle convention.

Séance levée à 18 h 50